

Non discrimination à l'embauche

Gestion des ressources humaines - 2026

En résumé

Cette formation indispensable vous permettra de comprendre et d'appliquer les réglementations en vigueur, d'identifier et de prévenir les pratiques discriminatoires, et de sécuriser vos processus de recrutement. En participant, vous renforcez non seulement la conformité juridique de votre entreprise, mais vous contribuez activement à bâtir un environnement de travail inclusif et équitable.

Dans le cadre de la loi "Égalité et citoyenneté" du 27 janvier 2017, l'obligation de formation à la non-discrimination à l'embauche concerne les entreprises d'au moins 300 salariés ainsi que toutes les entreprises spécialisées dans le recrutement, quel que soit leur effectif.

Objectifs :

Comprendre et identifier les différents types de discrimination dans le cadre de l'embauche et du travail.

Connaître les instances de recours et de protection contre les discriminations.

Maîtriser les pratiques de recrutement équitables pour éviter les risques de discrimination.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation.

Participants :

Responsable des ressources humaines, manager, recruteur, et toute personne impliquée dans le processus de recrutement au sein de l'entreprise.

Effectifs :

L'effectif maximum est de 12 personnes.

Intervenants :

Cette formation est animée par un consultant formateur spécialisé en ressources humaines.

Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.

Le contenu

400 €
Net de taxe par personne

P1 DISCRIMEMNCV 20-D25

 1 jour soit 7 heures

 Formation avec mobile learning intégré

Dates et villes

Grenoble - 04 76 28 29 28

- lun 16 mar 2026



1. Comprendre la notion de discrimination

Origine et éléments constitutifs d'une discrimination.

La discrimination positive, directe et indirecte.

La liste des critères de discrimination prohibés par la loi et leurs applications concrètes.

2. Les instances de lutte contre les discriminations

Défenseur des droits : rôle, pouvoirs et interventions possibles en cas de signalement de discrimination.

Inspection du travail : pouvoirs de contrôle et de sanction ; actions spécifiques dans les cas de discrimination avérée.

Moyens d'action en justice des IRP (Instances Représentatives du Personnel) : recours collectifs et accompagnement des victimes.

3. Recruter sans discriminer

Les principes légaux en matière de recrutement (Art. L1132-1 et suivants) et la charge de la preuve.

Déconstruction des biais dans le recrutement : étude des représentations inconscientes et de leurs impacts, sensibilisation aux biais cognitifs.

Sécuriser le processus de recrutement :

- Création de fiches de postes neutres et objectives.
- Construction de grilles de sélection.
- Utilisation d'outils de recrutement non discriminatoires (ex : tests anonymisés).
- Traçabilité et justification des décisions de recrutement pour garantir leur objectivité.



Méthodes, moyens et suivi

Méthode et moyens Pédagogiques

CCI Formation met à disposition de ses clients l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à l'exécution de cette formation.

Pédagogie active et participative basée sur des exemples concrets de situations professionnelles.

Cette formation est accompagnée d'un module de mobile learning gamifié accessible en ligne pendant 2 mois.

L'objectif du mobile learning est de compléter la formation en face à face ou à distance via des activités courtes, ludiques et engageantes depuis un smartphone, une tablette ou un pc où vous voulez et quand vous voulez.

L'assimilation des notions est favorisée par un format court, répété et surtout gamifié, sur une période de temps déterminée. Cette gamification est particulièrement efficace pour favoriser l'apprentissage. C'est l'ancrage mémoriel assuré.

Moyen d'appréciation de l'action

Le stagiaire est soumis à des mises en situations, des exercices pratiques, des analyses de ses pratiques dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de sa progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Suivi de l'action

Lors de l'exécution de la formation, une feuille de présence par demi-journée devra être signée par le stagiaire.

Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.

